

Assemblée générale du 16 octobre 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/013 :

GO EXPORT sur la période du 20.12.2018 au 29.03.2021

Description succincte du projet :

Go Export est une prestation de préparation dans le cadre de la TFE. Il s'agit d'un programme que les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, et la CCIR en tant que pilote régional, déploient pour le compte de la Région depuis de nombreuses années. La convention concernée porte sur 27 entreprises, issues de tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	99
Présents :	55	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 18 octobre 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND